



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Valorisation des compétences professionnelles dans le domaine de l'énergie

Question écrite n° 22573

Texte de la question

Mme Sophie Panonacle attire l'attention de Mme la ministre de la transition écologique et solidaire sur la valorisation des compétences professionnelles dans le domaine de l'énergie. Dans un contexte de transition énergétique vers une énergie propre et visant à réduire les émissions nocives, on assiste à un double paradoxe : d'un côté les jeunes diplômés et professionnels ont du mal à trouver un emploi qui correspond à leurs qualifications tandis que les entreprises du secteur de l'énergie propre rencontre beaucoup de difficultés à recruter. Les acteurs de la formation, notamment des personnes en rupture d'emploi déplorent l'absence d'orientation massive vers ces secteurs porteurs d'emplois. Elle lui demande si des dispositions vont être mises en place afin de faire connaître les métiers de l'énergie propre afin de lever les freins à l'embauche dans le secteur de la transition énergétique.

Texte de la réponse

La transition écologique et énergétique est porteuse de défis mais aussi d'opportunités en matière d'économie et d'emploi. Elle modifie le paysage des compétences professionnelles, à commencer par les secteurs d'avenir des éco-filières que sont les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, les activités liées à l'eau et à l'assainissement, le recyclage et la valorisation des déchets. Ce sont autant de secteurs grands pourvoyeurs d'emplois non délocalisables et mieux répartis sur tout le territoire, qui offrent de fortes perspectives de croissance en termes de création d'emplois dans nos régions. La programmation pluriannuelle de l'énergie décline les objectifs et prévoit des mesures d'accompagnement pilotée par l'État, notamment en ce qui concerne l'adaptation des emplois et des compétences. La thématique de l'emploi, des compétences et de la formation a été particulièrement abordée lors de ces travaux. Piloté par le ministère et le ministère en charge du travail, ce travail s'est appuyé sur des expérimentations territoriales pour développer des méthodes, instruments et outils qui favorisent et accompagnent les transitions professionnelles. Il s'est concrétisé sous la forme d'un kit d'accompagnement des transitions professionnelles des filières industrielles impactées par la transition écologique et énergétique dont l'objectif est d'accompagner et sécuriser les transitions professionnelles des salariés en : - organisant la gouvernance territoriale d'une démarche de gestion des transitions professionnelles ; - repérant les besoins des entreprises et les évolutions du territoire ; - mettant en évidence et construire des passerelles possibles d'un métier fragilisé vers un métier des filières vertes et verdissantes ; - organisant les transitions professionnelles de manière opérationnelle à l'échelle du territoire. La mobilisation des acteurs des territoires constitue aussi un enjeu fondamental puisque les conseils régionaux disposent de compétences renforcées en matière de développement économique, d'emploi et de formation professionnelle. En matière de politique dans les domaines de l'emploi et de la formation, ils disposent de plusieurs moyens d'action. En termes de programmation de politique publique, le principal est le contrat de plan régional de développement des formations et d'orientation professionnelle. De leur côté, les centres d'animation et de ressources d'information sur la formation, et les observatoires régionaux sur l'emploi et la formation sont missionnés par les conseils régionaux afin d'analyser les données de l'économie verte et d'apporter une vision territoriale des enjeux de la croissance verte. Cette mobilisation des territoires s'est traduite de diverses manières. Par exemple, la région

Pays de la Loire a élaboré un « guide des formations professionnelles aux compétences vertes » qui présente 50 formations, dont 12 exclusivement rattachées à l'économie verte, classées dans 14 secteurs économiques. Enfin chaque filière et chaque entreprise doit s'impliquer à son niveau en faveur de la croissance verte : - en développant au sein même des entreprises les compétences liées au développement durable ; - en intégrant dans les formations initiales et continues des compétences liées à la transition écologique et énergétique ; - en créant des offres de certification de branche (certificat de qualification professionnelle) qui vont permettre aux salariés de monter en qualification et de faire valider les compétences acquises pour s'adapter à la transition écologique. Par exemple, la filière recyclage a créé un certificat de qualification professionnelle (tri manuel, tri mécanisé) et un certificat de qualification professionnelle inter-branches (opérateur de maintenance, animateur d'équipe, conducteur d'équipement industriel). A titre d'exemple de ces dynamiques on peut citer le domaine de l'hydrogène. La Ministre de la Transition écologique et le Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance ont présenté, le 8 septembre 2020 la stratégie nationale pour le développement de l'hydrogène décarboné en France. Elle constitue un axe prioritaire d'investissement pour la France, compte tenu notamment des enjeux majeurs sur la formation et la qualification. L'hydrogène offre l'opportunité de créer une filière et un écosystème industriels créateurs d'emplois, à tous les métiers qui sont spécifiques au gaz hydrogène, à ses utilisations, à ses modalités d'intervention, aux questions de sécurité, aux questions de sûreté. Il s'agit de former des techniciens, des responsables qualité, sécurité-environnement, des ingénieurs, des chercheurs, des pompiers spécialisés qui devront être capables d'intervenir sur les machines électrolyses et les véhicules. Pour cela, le Gouvernement accompagnera le développement de campus des métiers et des qualifications rassemblant dans la même organisation ou sur le même site, les lycées d'enseignement technologique et professionnel, les universités et les grandes écoles d'ingénieurs.

Données clés

Auteur : [Mme Sophie Panonacle](#)

Circonscription : Gironde (8^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22573

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : [Transition écologique et solidaire](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 septembre 2019](#), page 7812

Réponse publiée au JO le : [3 novembre 2020](#), page 7846